



**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU SENEGAL
(PADAES)**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET –
AMI N°35/2026**

PAYS : SENEGAL

**PROJET : PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU SENEGAL
(PADAES)**

Coût Financement Crédit/Prêt du Projet : 150 000 000 USD\$

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DES ETUDES APS,
APD, POUR L'ELECTRIFICATION A MOINDRE COÛT DES LOCALITES DANS LE
PERIMETRE DE SENELEC**

N° Projet : **P176620**

N° de Crédits IDA : **70470-SN et 8066-SN**

N° de Référence PPM Banque Mondiale : **34-CONS-PADAES-2026**

N° de Référence PPM SENELEC 2022 : **C_PADAES_338**

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt (MI) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le système STEP de la Banque mondiale, puis dans **United Nations Development Business (UNDB) Online**, sous la référence publiée le **29 mars 2022**, ainsi qu'à la publication nationale parue dans le quotidien **Le Soleil N° 16668 des mercredi 24 et jeudi 25 décembre 2025**.

2. L'État du Sénégal a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat portant sur le :

« Recrutement d'un consultant pour la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), pour l'électrification à moindre coût des Localités situées dans le périmètre de SENELEC. »

3. OBJECTIF DE LA MISSION :

L'objectif global de la mission est de recruter un consultant chargé de réaliser l'étude de faisabilité de l'électrification des localités situées dans le périmètre de Senelec et éligibles à une électrification par extension du réseau moyenne tension.

A cet effet, le consultant sera chargé de réaliser les prestations suivantes :

- ✓ La réalisation des études techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- ✓ L'analyse économique et financière du projet ;

- ✓ La réalisation des études environnementales et sociales (EIES/AEI), y compris l'élaboration des Plans de Réinstallation (PR), le cas échéant ;
- ✓ L'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) en vue de la réalisation des travaux.

De manière spécifique, il est attendu du consultant qu'il propose une méthodologie claire, cohérente et optimisée permettant la réalisation, à moindre coût, des études de faisabilité relatives à l'électrification des localités concernées, ainsi que l'élaboration du dossier d'appel d'offres.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- ✓ Déterminer, pour chaque localité, le tracé de raccordement optimal au réseau moyenne tension afin de minimiser les pertes techniques et d'optimiser les coûts d'investissement ;
- ✓ Évaluer les investissements nécessaires à l'électrification de l'ensemble des clients potentiels situés dans la zone d'étude ;
- ✓ Proposer un calendrier réaliste de mise en œuvre des travaux ;
- ✓ Élaborer les instruments de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, AEI et Plans de Réinstallation), sur la base des résultats du screening environnemental et social ;
- ✓ Analyser les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et proposer des mesures d'atténuation conformes à la réglementation nationale ainsi qu'aux exigences applicables de la Banque mondiale ;
- ✓ Élaborer le dossier d'appel d'offres (DAO) destiné à la passation des marchés de travaux.

Le consultant devra mobiliser toutes les compétences, ressources humaines et moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de la mission et à l'atteinte des objectifs fixés.

4. DESCRIPTION DU PROJET :

Pour soutenir l'ambition nationale d'atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2029, la SENELEC, avec l'appui de ses partenaires au développement, a engagé des investissements stratégiques visant à moderniser et à étendre le réseau électrique national.

La présente étude portera sur les **1661 localités restantes**, réparties comme indiqué dans le tableau ci-après :

REGION	Nombre de LOCALITE	Linéaire MT en Km
Lot 1	861	1236
DIOURBEL	297	467
FATICK	188	280
KAOLACK	198	219
THIES	178	270
Lot 2	800	3155
KOLDA	338	1435
MATAM	45	226
SAINT-LOUIS	10	16
SEDHIOU	160	391
TAMBACOUNDA	98	706
ZIGUINCHOR	149	381
Total Général	1661	4391

NB : La présente liste de localités est fournie à titre indicatif. Certains départements et/ou localités pourront être remplacés par le Client avant le démarrage de l'étude. De même, les linéaires des réseaux HTA indiqués ci-dessus pourront connaître des

variations significatives en fonction des réalités constatées sur le terrain au moment de l'exécution de la mission.

Compte tenu de la répartition géographique des localités, illustrée par la figure ci-après, le périmètre de l'étude est subdivisé en deux (02) lots :

- **Lot 1 : Localités de la zone Centre-Ouest ;**
- **Lot 2 : Localités de la zone Sud et Nord-Est.**

La répartition des localités par lot est présentée dans le tableau suivant :

LOT	REGIONS	NOMBRE DE LOCALITES
Lot 1	Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack	861
Lot 2	Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda, Matam, Saint-Louis	800
TOTAL		1 661

Le Consultant, la Firme ou le Groupement a la possibilité de soumissionner pour les deux (02) lots, en le précisant dans sa lettre de soumission. Toutefois, un même consultant ne pourra être attributaire que d'un seul (01) Lot.

Par ailleurs, un consultant ne peut être retenu simultanément à titre individuel et en qualité de membre d'un groupement. De même, un même consultant ne peut participer à plusieurs groupements.

Dans le cas où un consultant serait classé premier sur plus d'un lot, il lui sera attribué le lot présentant le linéaire HTA le plus important.

Tout consultant souhaitant soumissionner pour les deux (02) lots devra présenter **deux propositions techniques distinctes et deux propositions financières distinctes**. S'il choisit de soumissionner pour un seul lot, il devra clairement préciser le lot concerné dans son offre.

5. Qualification et Compétences du Consultant

Le Consultant doit être un Cabinet ou Firme ou un Groupement et doit respecter les critères de préqualification ci-après :

- ✓ Être un Consultant d'Etudes Techniques et Environnementales, intervenant dans le Secteur de l'Energie Electrique et de l'Environnement, avec une expérience avérée en électrification rurale, et détenir un agrément délivré par le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique du Sénégal pour la Réalisation d'Etudes Environnementales (en cas de Groupement au moins un des membres doit détenir cet agrément) ;
- ✓ Disposer d'expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'Electricité, et des Etudes Techniques des Réseaux de Distribution d'Electricité HTA et BT ;
- ✓ Disposer d'une Expérience avérée dans la Conduite d'Etudes Environnementales et Sociales ;
- ✓ Justifier avec des attestations de Bonne Exécution, la réalisation au cours des Quinze (15) dernières années (2010-2025) :
 - Une (01) Expérience au moins de Mission d'Etude d'Avant-Projet Détaillée (APD) de taille similaire pour des Projets de Distribution d'Electricité HTA et BT ;
 - Une (01) Expérience au moins de Mission d'Elaboration de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour des Travaux de Réseaux de Distribution HTA et BT ;

- Une (01) Expérience au moins de Mission d’Evaluation Economique et Financière de Projet d’Electrification Rurale ;
 - Une (01) Expérience au moins de Mission d’Evaluation Environnementale et Sociale de Projet(s) d’Electrification Rurale financé par un Partenaire Technique Financier (PTF) comme la Banque Mondiale, l’AFD, la BEI, l’UE, la KfW, la BAD, etc. ;
 - Une (01) Expérience au moins en matière d’Elaboration de PR suivant la Réglementation Nationale en vigueur et la NES 5 de la Banque Mondiale ;
 - Une (01) Expérience au moins dans les Pays de la Sous-Région, Francophone.
- ✓ Le Consultant doit aussi :
- Détenir une Licence et justifier de la capacité d’utilisation d’un Logiciel spécialisé SIG ;
 - Détenir une Licence et justifier de la capacité d’utilisation d’un Logiciel de Planification.

NB : Le Consultant doit fournir des Attestations de Bonne Exécution ou de Services Faits pour chaque expérience annoncée. Les Contrats signés ne remplacent pas les Attestations de Bonne Exécution ou de Services Faits.

6. DUREE DE LA MISSION :

La durée prévisionnelle de la mission du Consultant est de Quinze (15) mois à partir de son Entrée en Vigueur marquée par la Notification du Contrat immatriculé au Consultant par Senelec et un (01) mois pour l’Elaboration du Rapport de Consolidation.

7. Les Consultants (Cabinet ou Firme ou Groupement), seront sélectionnés selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout (SFQC)**. Les Critères d’Eligibilité, l’établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Règlements de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d’Investissement (FPI) des éditions référencées au-dessus (Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et en Février 2025) », applicable au Projet et les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement, relatives aux Règles de la Banque Mondiale en matière de Conflit d’Intérêts sont applicables.

8. Les Consultants (**Cabinet ou Firme ou un Groupement**) intéressés peuvent obtenir des informations en transmettant une demande à l’adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables de 07 H 30 mn à 16 H 30 mn : **Direction Passation des Marchés Senelec, sise, au 19 rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia** - Dakar, Sénégal. Adresse électronique : notificationcpm@senelec.sn.

9. Les Manifestations d’Intérêt en français officiel doivent être soumises au plus tard le **MERCREDI 21 octobre 2026 à 09 HEURES 30 MN PRECISES, HEURE LOCALE.**

- En Version Physique, dont un (01) original et trois (03) copies, déposées à Senelec **Salle de la Commission des Marchés de Senelec sise au 19, Rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia, Dakar ;**
- Et en Version Electronique par courriel aux adresses suivantes : notificationcpm@senelec.sn & mamearame.ndieguene@senelec.sn.

10. Les Consultants qui souhaitent déposer leurs manifestations d’intérêt avant la date d’ouverture des Manifestations d’Intérêt les remettront à **la Direction**

Passation des Marchés, sise au 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la résidence Khoudia Dakar, tous les jours ouvrables de 07 H 30 mn à 16 H 30 mn. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes à la même adresse en présence des représentants des candidats au plus tard le **MERCREDI 21 octobre 2026 à 09 HEURES 30MN PRECISES.**

Le Directeur Général